

Publication des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de SOMOCER

(Conformément aux Articles 62 bis & 62 ter du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Épargne)¹

1. LES PARTIES AU PACTE

- Pour les personnes morales :
 - Dénomination sociale **DUET MENA**
 - Forme juridique
 - Adresse du siège social **Al fatan Currency House Office 10 Level 4 DIFC PO Box 482011 DUBAI UAE**
 - Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger

 - Dénomination sociale **FINANCIERE ZOUARI DE DEVELOPPEMENT**
 - Forme juridique **Société Anonyme**
 - Adresse du siège social **5 Rue Ammar Dakhlaoui ARIANA**
 - Numéro d'immatriculation au registre de commerce RC n° B137392003

 - Dénomination sociale **IMANES**
 - Forme juridique **Société Anonyme**
 - Adresse du siège social **2 Rue Troyon 92310 SEVRES FRANCE**
 - Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger RC n°2001 B 01788

 - Dénomination sociale **CHAABANE TALEB TRADING INTERNATIONAL**
 - Forme juridique **Société Anonyme**

¹ Par courrier reçu le 02 novembre 2011 complété par un courrier reçu le 04 novembre 2011, le Conseil du Marché Financier a été destinataire d'une convention conclue entre la société DUET MENA agissant pour le compte des fonds d'investissement qu'elle gère (Duet Mena Opportunités, Duet Innocap et Duet Mena Horizon) d'une part, et la société Financière Zouari de développement, la société Imanes et la société Chaabane Taleb Trading International, d'autre part.

Le CMF n'entend donner aucune approbation ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans le présent pacte.

- Adresse du siège social **54 Avenue Mongi Slim Sakyet Ezzit SFAX**
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce RC n° B2558192011

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale **SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER-**
- nombre d'actions composant le capital **24 255 000 ACTIONS**

3. - LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE.

24 OCTOBRE 2011 POUR UNE DUREE DE 6 MOIS

4. - LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES :

IDENTITE	NOMBRE DE TITRES ACQUIS	CAPITAL SOCIAL	% DU CAPITAL
DUET MENA via ses fonds gérés	4 356 783	24 255 000	17.96%
Total	4 356 783²		17.96%

IDENTITE	NOMBRE DE TITRES ACQUIS	CAPITAL SOCIAL	% DU CAPITAL
FINANCIERE ZOUARI DE DEVELOPPEMENT	867 692	24 255 000	3.58%
IMANES	702 670	24 255 000	2.90%
CHAABANE TALEB TRADING INTERNATIONAL	260 332	24 255 000	1.07%
Total	1 830 694		7.55%

5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

Il a été convenu que dans un délai maximum de 6 mois, Zouari et ses filiales ont l'obligation de racheter 100% des actions SOMOCER détenues par DUET et que DUET a le droit de se réserver 35% de ces dites actions et donc de ne céder que 65% de ces dernières a un prix convenu d'avance entre les parties moyennant une plus value prédéfinie.

² Le nombre de titres détenus actuellement par DUET MENA via ses fonds gérés est de 4 219 783 soit une part 17.40%. La différence résulte de la vente par DUET MENA sur le marché de 137 000 titres en date du 20/10/2011.

L'obligation de rachat des actions sera exercée par le Bénéficiaire comme suit :

- (a) Dans le cas où la promesse d'achat est notifiée par le Bénéficiaire dans les trois (3) mois à compter de la signature des présentes, le prix de vente par action sera de trois dinars et deux cent quatre vingt millimes (3,280), représentant, pour 100% des actions, un prix de 14 290 248, 240 dinars;
- (b) Dans le cas où la promesse d'achat est notifiée par le Bénéficiaire dans les quatre (4) mois à compter de la signature des présentes, le prix de vente par action sera de trois dinars et trois cent vingt millimes (3,320) représentant, pour 100% des actions, un prix de 14 464 519, 560 dinars;
- (c) Dans le cas où la promesse d'achat est notifiée par le Bénéficiaire dans les cinq (5) mois à compter de la signature des présentes, le prix de vente par action sera de trois dinars et trois cent cinquante millimes (3,350) représentant, pour 100% des actions, un prix de 14 595 223,050 dinars;
- (d) Dans le cas où la promesse d'achat est notifiée par le Bénéficiaire dans les six (6) mois à compter de la signature des présentes, le prix de vente par action sera de trois dinars et trois cent quatre vingt millimes (3,380) représentant, pour 100% des actions, un prix de 14 725 926,540 dinars.

Dans le cas où le Bénéficiaire n'aurait pas racheté les Actions à Céder à l'expiration de la période de six (6) mois stipulée au paragraphe ci-dessus, les Actions à Céder ne pourront plus faire l'objet d'une demande de rachat et seront définitivement acquises, sans le besoin de l'accomplissement d'une quelconque formalité et le Bénéficiaire sera déchu de son droit de rachat sur ces actions. Dans ce cas, les Parties se rencontreront et se concerteront à l'effet d'identifier une personne susceptible de se substituer au Bénéficiaire et d'acquérir la totalité des Actions à Céder au prix indiqué à l'article (d) ci-dessus. Faute d'exécution des obligations du Bénéficiaire par un tel substitut dans un délai de six (6) semaines à compter de la constatation du défaut du Bénéficiaire, ce dernier deviendra débiteur vis-à-vis de Duet Mena pour 14 725 926,540 dinars, augmentées des commissions frais et accessoires. Afin de se désintéresser de façon intégrale, Duet MENA sera en droit de vendre une partie ou la totalité des Actions à Céder et de mettre en jeu les sûretés qui lui ont été consenties, notamment au moyen d'un acte de nantissement des actions et caution que le Bénéficiaire s'engage à signer concomitamment à la signature de la présente. Dans le cas où Duet MENA est désintéressé intégralement suite à la vente d'une partie des Actions à Céder, Duet MENA s'engage à transférer sans paiement au Bénéficiaire ou à toute autre personne qu'il pourra désigner, le solde des Actions à Céder qu'il détient.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

DUET ne compte en aucun cas jouer un rôle activiste dans le management de la société SOMOCER et n'agit dans ce dossier qu'en qualité d'investisseur financier pur.